

# COBIAC



COLLECTIF DE BIBLIOTHÉCAIRES ET  
INTERVENANTS EN ACTION CULTURELLE

## ADHÉSION 2017

### Vous souhaitez adhérer au projet associatif du COBIAC

Acteur de la coopération internationale, ce collectif s'engage en faveur du développement de la lecture et des bibliothèques :

- Des projets structurants d'accès à la lecture pour tous, avec un accompagnement professionnel
- Des aides à la constitution de collections, achats et dons de livres
- Des échanges professionnels
- Une assistance aux collectivités et associations en matière de coopération internationale

Devenez membre actif en 2017

- Prenez part à la vie de l'association
- Recevez régulièrement des informations sur ses activités
- Contribuez au financement de l'association et de ses projets

*Votre soutien est une ressource précieuse !*



Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel : ..... Courriel : .....

Profession actuelle ou passée.....

J'adhère  Ré-adhère

Cochez votre type d'adhésion :

- Adhésion hors Europe, première adhésion, étudiants, demandeurs d'emplois, bénéficiaires RSA : 7 euros
- Adhésion individuelle : 25 euros



Association reconnue d'intérêt général  
Compte tenu des dispositions fiscales, le coût effectif des cotisations  
et dons est de 34% des versements effectués.  
Un don de 50€ vous reviendra à 17€

✂ .....

J'effectue un don de .....euros

Règlement par virement, chèque ou espèces à l'ordre du : COBIAC, 210 Chemin du Granet, 13090 Aix-en-Provence

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
42559	00038	21029326902	46
Domiciliation CREDITCOOP AIX EN PROVENCE			

Pour toute information : [contact@cobiac.org](mailto:contact@cobiac.org) / [www.cobiac.org](http://www.cobiac.org) / 04 42 28 53 36

Conditions générales: La présente adhésion vaut pour une année civile. Toute adhésion sans règlement sera rejetée. Cette adhésion donne droit de participer aux activités de l'association et permet de voter lors des assemblées générales, ainsi que de postuler pour être membre du conseil d'administration et/ou du bureau de l'association. Les statuts de l'association peuvent être communiqués sur simple demande au siège du COBIAC.